Anna Krahotin
Second Secretary
82

EPU 19, 5 mai 2014

Recommendations du Canada

Costa Rica

Question

En 2010, le Costa Rica a accepté de développer un plan d'action national contre le racisme qui a été adopté en décembre 2013. La délégation du Costa Rica pourrait-elle nous informer des initiatives qui seront prises pour continuer la lutte contre le racisme, principalement contre les personnes de descendance africaine, les communautés indigènes, et les migrants et réfugiés, et pour sensibiliser la population à cet enjeu?

Recommandations

Le Canada recommande que le Costa Rica:

1. Combatte plus efficacement l'exploitation sexuelle des enfants et le travail des enfants, en améliorant la mise en oeuvre de la Loi contre le passage de clandestins et traite de personnes datant de février 2013, et en renforçant la coordination entre les agences membres de la Coalition nationale contre le trafic des personnes.

2. Continue ses efforts afin d'éliminer les menaces, la discrimination et la violence contre les femmes et les filles, en améliorant entre autres la mise en œuvre par les tribunaux de l'Acte criminalisant la violence faite aux femmes ainsi que la disponibilité de l'assistance légale pour toutes les victimes de violence conjugale.

3. Poursuive la mise en place de mesures concrètes pour diminuer significativement le surpeuplement carcéral au Costa Rica, et remédier à la non-séparation entre détenus mineurs et majeurs.